



L'école au cœur de Saix

Priorité à l'éducation

Au moment où nous mettons sous presse cette Lettre consacrée à notre politique scolaire, se tenaient dans le département et y compris chez nous, plusieurs manifestations à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Jean Jaurès.

Dès lors, comment ne pas évoquer dans cet éditorial les valeurs de référence de notre illustre compatriote, considéré comme l'un des précurseurs, sinon le précurseur, de « l'école de la république » et de « l'éducation post-scolaire ».

□ L'école de la république

« *Là où chaque enfant apprend à lire, à écrire, à compter et à devenir un citoyen conscient de ses droits et devoirs.* » (1)

□ L'éducation extra-scolaire

Dans la *Revue de l'Enseignement Primaire et Primaire Supérieur* du 30 septembre 1906, où Jaurès écrivait régulièrement, il reprend le thème déjà abordé de la valorisation du temps de loisirs.

Il y souligne le rôle central que doivent jouer les instituteurs dans l'éducation post-scolaire qui doit permettre le développement du corps, de la lecture... et de l'esprit critique.

Cela suppose un effort très important en matière d'éducation.

S'il ne nie pas « la grande œuvre » faite depuis le vote des Lois Ferry (1881 – 1882), il faut, selon Jaurès, aller plus loin.

À commencer par la nécessité de prolonger la scolarité obligatoire (qui s'arrêtait alors à l'âge de 13 ans).

L'éducation tout au long de la vie participe à ce grand projet jaurésien, autrement plus ambitieux que l'idée actuelle « *d'une formation tout au long de la vie* » dont beaucoup craignent qu'elle ne s'arrête à l'objectif de favoriser seulement « *l'employabilité* » du salarié... » (2)

Nous faisons nôtres ces orientations qui, avec le développement durable et l'éducation à l'environnement, sont nos priorités : soutien aux écoles tant publiques que privée et à l'éducation populaire (activités extra-scolaires).

En témoigne le budget important consenti à ces actions et aux équipements scolaires dans le cadre d'un plan pluriannuel, cette année concernant plus particulièrement les maternelles.

Puisse cette publication permettre de nouvelles avancées, en coopération encore plus étroite avec les enseignants, les parents d'élèves et également nos agents.

Le Maire H. Blanc

(1) Extrait de la plaquette « Le petit Jaurès illustré », Éditions La Dépêche du Midi

(2) Extrait « Jean Jaurès, de l'éducation » anthologie de textes présentés par Gilles Candar et Catherine Moulin – Éditions Syllepse et Nouveaux regards.

Des contrats pour l'enfance et la jeunesse

Depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans la mise en œuvre et le soutien de nombreuses actions en direction des enfants et des jeunes, en relation notamment avec le milieu scolaire et en partenariat avec les associations locales.

Ces actions sont définies et suivies dans le **Contrat éducatif local**, contrat signé par la commune en partenariat avec l'État (Jeunesse & Sports et Education nationale) et financées en partie par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Ces actions sont également programmées dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse**, dispositif signé par la Communauté de communes Sor et Agout et la Commune de Saix avec la CAF, contrat décrivant les engagements sur notre territoire en faveur de la Petite enfance (crèches) et la politique enfance-jeunesse (centre de loisirs, actions en partenariat avec la MJC de Saix, chantiers-loisirs, ...).



Une des animations jeunesse de l'été

Désengagement de l'État

Malheureusement, et malgré les efforts importants consentis par notre équipe municipale, l'État se désengage progressivement et de façon importante de son soutien financier.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, notre Commune se heurte donc de plus en plus à des difficultés budgétaires pour continuer à offrir à nos enfants des animations de qualité et accessibles pour toutes les familles.

Jean-Pierre BELLES,
Maire-adjoint

Coordonnateur du Contrat éducatif local

Des choix pour l'avenir

Le système éducatif, autrement dit « l'École Publique », a pour mission la scolarité obligatoire des enfants, définie légalement sur tout le territoire national en ce qui concerne les horaires, les programmes, le statut des personnels... Le code de l'Éducation précise même que c'est la première priorité nationale. L'École est le premier des services publics de proximité.

Notre commune a à sa charge des dépenses obligatoires : construction, extension, et entretien des locaux scolaires, acquisition et entretien du mobilier, chauffage et éclairage, rémunération des personnels de service, des assistantes maternelles. Il s'agit donc de moyens financiers et humains importants.



Lors de leur excursion de fin d'année, les CM2 ont visité le Musée de la mine, près de Carmaux

Spécificités et contraintes

Une spécificité de notre commune est d'avoir deux écoles publiques, ce qui est rare pour une commune de 3 400 habitants, mais aussi de participer au financement d'une école privée. On comprend que cela multiplie les contraintes et ne simplifie pas la gestion de tout ce qui nous incombe.

Outre ces domaines de compétences règlementaires et obligatoires, plusieurs services municipaux existent :

- un service municipal de ramassage scolaire pour les deux écoles publiques, pour les enfants à partir de 3 ans,
- toutes les familles qui le désirent peuvent inscrire leurs enfants à la cantine dès 3 ans également,
- une garderie municipale permet, matin, midi et soir l'accueil des enfants dont les parents travaillent, et dont les horaires ne sont pas compatibles avec les heures de temps scolaire.
- des études surveillées sont assurées après la fin des cours de l'après-midi.

Des effectifs stables

Écoles	Maternelle		Primaire	
	2008	2009	2008	2009
Toulouse-Lautrec	74	71	127	131
Longuegineste	25	36	39	39
La Colombière	71	69	108	111
Total	170	176	274	281

De plus, le personnel municipal intervient en collaboration avec les enseignants, durant le temps scolaire : sport (avec transport à la salle Elie Castelle), informatique.

Le Contrat éducatif local propose quant à lui des activités périscolaires aux enfants des écoles publiques : danses, activités manuelles, jeux divers, jeux collectifs, informatique, lecture de contes, dessins, peinture.

L'intervention au bénéfice des enfants de la commune scolarisés à l'école privée de La Colombière n'est pas non plus négligeable : versement d'une participation communale annuelle pour les frais de fonctionnement et projets pédagogiques, car municipal pour se rendre à la salle Elie Castelle.

Les objectifs de l'Éducation populaire

Toutes ces interventions ne relèvent pas d'un simple service de gardiennage ou d'un palliatif aux problèmes de gestion du temps par les familles. Il s'agit pour nous de répondre aux objectifs de l'Éducation populaire, dont les axes directeurs sont la découverte par tous des valeurs multiples contenues dans le parti pris du « vivre ensemble ». Avec des approches variées, les enfants, avant, pendant et après le temps scolaire, bénéficient d'une action éducative de qualité, avec des personnels compétents et attentifs.

Ces choix doivent être maintenus, dans le cadre des obligations de tout ordre qui sont celles d'une municipalité, avec les contraintes nombreuses, et en subissant, comme nous le savons tous très bien, le désengagement de l'État pour tout ce qui touche au service public dont doivent bénéficier les citoyens.



Michel THOMAS, maire-adjoint chargé des affaires scolaires et de l'éducation populaire

**LES ÉCOLES
PUBLIQUES
À SAÏX**

**Réunion d'information
Mardi 10 novembre
à 20 H 30
Salle Élie Castelle**

L'action scolaire en bref

- 277 enfants accueillis à la rentrée 2009 dans 11 classes réparties dans les deux écoles publiques,
- Des bâtiments communaux mis à disposition : équipements sportifs, bibliothèque scolaire et équipements informatiques,
- Des personnels spécialisés : un éducateur sportif, des ATSEM, une bibliothécaire, des agents d'entretien,
- Des services communaux : transport scolaire, cantine scolaire, garderie municipale, études surveillées, activités périscolaires dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), conventions pour des animations culturelles".
- Financement des sorties et des projets pédagogiques.



L'école publique de Longuegineste

Des moyens au service d'une politique

C'est parce que l'équipe municipale fait de l'Éducation une priorité qu'elle y consacre des moyens importants.

Ainsi, le budget attribué aux écoles a progressé chaque année, avec notamment pour objectif la gratuité totale des fournitures nécessaires à la scolarité. À cet effet, le concours de la commune est passé à la rentrée 2009 de 30 à 35 euros par élève de maternelle et de 30 à 45 euros par élève de primaire.

En terme de personnel, 15 agents communaux sont affectés aux deux écoles publiques de Saïx. Exclusivement pendant le temps de classe, cet engagement s'élève pour la commune à 75 804 euros pour l'année scolaire. Si la commune s'impliquait seulement à hauteur des dispositions légales, ce coût serait de 42 983 euros.



L'école publique de Saïx

En outre, dans le cadre du CLAE (Centre loisir associé à l'école), qui comprend les activités de garderie et animations périscolaires, la commune participe à hauteur de 41 365 euros sur 94 625 (en 2008 - le reste étant pour l'essentiel à la charge de la CAF).

Travaux, installations, entretien...

Depuis 2001, 681 000 euros ont été investis dans les écoles publiques à divers titres : travaux, goudronnage, remplacement et entretien des installations, fourniture de mobiliers et de matériels.

En 2009-2010, les principaux chantiers concernent la démolition du préfabriqué à l'école de Longuegineste, le réaménagement de locaux dans cette même école, le remplacement des menuiseries ou encore l'installation d'une nouvelle chaudière et d'une nouvelle clôture à l'école de Toulouse-Lautrec.

Enfin, la participation financière de la commune à l'école privée La Colombière s'est élevée en 2009 à 34 940 euros au titre des aides conventionnées (prévues par la loi) et 3 730 euros au titre d'aides facultatives.

La commune subventionne par ailleurs les associations des écoles.

L'ensemble de ces actions représente un engagement annuel d'un demi-million d'euros.

Nouvelle salle de conseil

Quelque peu défraîchie par l'inexorable outrage du temps, la salle de conseil de la mairie a fait peau neuve : murs et mobilier ont été restaurés ou renouvelés. Les citoyens sont invités à la (re)découvrir, pourquoi pas en venant assister au prochain conseil municipal ?

Économisons l'eau

Chaque année, des ménages constatent des surconsommations d'eau. Afin de limiter des désagréments financiers, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau (SIAEP) conseille :

- de relever périodiquement votre compteur afin de détecter une éventuelle surconsommation,
- de vérifier périodiquement que, lorsque vous n'avez pas de consommation votre compteur ne tourne pas,
- de souscrire une assurance fuite auprès d'une compagnie d'assurance.

Repas des retraités

Le repas des retraités de la commune aura lieu cette année dimanche 22 novembre, à la salle Élie Castelle. Les inscriptions doivent se faire début novembre en mairie ou à l'épicerie place du village. L'animation sera assurée par le duo Sial (chansons et musette).

Garde des enfants à domicile : la solution ADMR

L'ADMR – l'association du service à domicile - propose plusieurs services de garde d'enfants à domicile adaptés aux attentes des familles actives :

- une offre de garde ponctuelle : un enfant malade, une absence de quelques heures,
- une offre de garde régulière : pour les parents qui souhaitent faire garder leur(s) enfant(s) quelques heures par jour et/ou

qui ont des horaires de travail atypiques (tôt le matin, tard le soir) ou encore qui travaillent les dimanches et les jours fériés.

Le personnel de l'ADMR est spécialement formé pour intervenir à domicile et dans le respect de l'intimité du foyer. Ses bénévoles s'occupent de toutes les démarches administratives, trouvent le meilleur financement et proposent l'offre de service la plus avantageuse.

Contact : 05 63 71 90 30

Plan de ville

Le nouveau plan de la ville est arrivé. Il est téléchargeable sur le site de la commune et disponible en mairie.



Tempête : la catastrophe naturelle reconnue

Suite aux terribles intempéries d'avril dernier, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour notre commune par arrêté publié au Journal officiel du 20 août.

La mémoire de Jaurès honorée

La mémoire de Jean Jaurès a été honorée comme il se doit à Saix, à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du grand homme. Une conférence-débat sur l'actualité de sa pensée, une pièce de théâtre consacrée à « Jaurès dans la mémoire de l'homme », une exposition « Jean Jaurès, l'homme de paix », ainsi qu'une randonnée pédestre autour de la ferme de La Fédial, où vécut le jeune Jaurès, ont été organisées et appréciées par le public.

Abolition de l'esclavage

Le vendredi 23 octobre, une soirée Gospel est proposée en l'église de Saix, dans le cadre de l'exposition sur l'Abolition de l'esclavage qui se tient en mairie du 19 au 31 octobre.

Ramassage des déchets : nouveaux horaires

La collecte des poubelles a changé d'horaires. Elle a désormais lieu le lundi et le jeudi entre 5 et 12 h dans les centres de Saix/Longuegineste, et le lundi et le vendredi entre 5 et 12 h dans les autres secteurs (En Bajou, Mercadel-Bas, La Crémade, route de Sémalens, Laguéraudarié, En Alary, Sainte Germaine, Rouquette, La Bouriette, Langlade, route de Viviers les Montagnes, Namat).

La collecte de tri sélectif se fait quant à elle le mercredi entre 5 et 12 h à Saix (avec en Bajou et Namat) et Longuegineste, et le mardi entre 5 et 12 h dans les autres secteurs.

Derniers travaux à Saix

L'activité travaux a été intense ces derniers mois dans la commune. Voici quelques-uns des derniers aménagements :

- enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques à Longuegineste (Rue des Étangs – Place d'Occitanie – Chemin des Bois),
- remise en état du mur du cimetière de Longuegineste dans le cadre d'un chantier d'insertion,
- travaux de canalisation et caniveaux pour canaliser les eaux de ruissellement au Théron,
- remise en état des sanitaires des deux écoles publiques,
- remplacement de la chaudière de l'école de Saix,
- modernisation de l'éclairage public à Longuegineste,
- mise en conformité du garde-corps place Jean-Jaurès et aménagement d'une terrasse panoramique donnant sur l'Agout et le parc municipal,
- réfection extérieure et intérieure des vestiaires du club de football (Lévezou).

Beaucoup d'autres chantiers sont lancés ou prévus à court terme (fin 2009-2010) : ils seront évoqués dans le prochain n° de la revue municipale Échanges.



Nouvelles canalisations au Théron



Un éclairage neuf à Longuegineste

CÔTÉ WEB

Ayez le réflexe

www.ville-saix.fr

Activités culturelles, actualités municipales, résultats sportifs, renseignements administratifs...
Tout est sur le site web de la commune www.ville-saix.fr

La communauté de communes dispose désormais de son site sur

www.communautesoragout.fr

La Lettre de la municipalité

Directeur de la publication : Henri Blanc

Chargé de mission communication : Frédéric Chabbert

Rédacteur en chef : Fabien Cluzel

Membres de la Commission

Communication : Maribel Carlier, Jean-Pierre Belles,

Jean-Louis Etienne, Gérard Soriano, Michel Thomas

Imprimerie Ménard – Toulouse